

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 10 DECEMBRE 2018**

Rapport de Présentation

Budget du CCAS – Débat d'Orientations Budgétaires

Préambule :

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 07 août 2015, prévoit que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

L'alinéa 3 de ce même article prévoit que ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Il convient donc que le conseil d'administration puisse mener un débat sur les orientations budgétaires du CCAS au vu du rapport présenté ci-dessous, sachant que le vote du budget primitif du CCAS interviendra lors de la séance du conseil d'administration du 21 janvier 2019.

I - RAPPELS BUDGETAIRES EXERCICES ANTERIEURS

DEPENSES	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BA RA CROIZAT 2018
Chapitre 011 : Charges à caractère général	998 002,31€	993 424.82 €	921 869,00 €	60 550,00 €
Chapitre 012 : Charges de Personnel	888 976,34€	917 518.37 €	855 818,00 €	128 410,00 €
Chapitre 65 : Charges de gestion courante Secours et subventions	272 881,39€	306 522.72 €	341 209,00 €	119 699,00 €
Chapitre 67 Charges Exceptionnelles	783,00€	1 424.86 €	150,00 €	
Chapitre 042 : Dotation aux amortissements	4 298,79€	6 537.86 €	3 000,00€	
Dépenses Totales de Fonctionnement	2 164 942,43€	2 225 428.63 €	2 122 046,00 €	308 659,00€
Dépenses Investissement	14 232.37€	3 428.61 €	3 000,00€	9 600,00 €
Dépenses Totales	2 179 174,80€	2 228 857.24 €	2 125 046,00 €	318 259,00 €

RECETTES	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BA RA CROIZAT 2018
Chapitre 70 : Produits des services du domaine et vente	459 453,01€	455 925.54 €	459 520,00 €	184 000,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 690 173,93€	1 722 488.45 €	1 655 406,00 €	124 659,00€
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	125 289,06€	149 267.13 €	7 000,00 €	
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	5 939,07€	163.24 €	120,00 €	
Recettes fonctionnement année n	2 280 855,07€	2 327 844.36 €	2 122 046,00 €	308 659,00 €
Excédent fonctionnement n-1 reporté	54 445,71 €	170 358.35 €		
Recettes Totales de Fonctionnement	2 335 300,78€	2 498 202.71 €		
Recettes Investissement	10 134,90€	19 367.89 €	3 000,00 €	9 600,00 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	72 567,05€	68 469.58 €		
Recettes Totales d'investissement	82 701,95€	87 837.47 €		
Recettes Totales	2 418 002,73€	2 586 040.18 €	2 125 046,00 €	318 259,00€

2017 :

Le Budget Primitif anticipait une augmentation des charges à caractère général d'environ 88000€ par rapport à la réalité des dépenses constatées en 2016.

Cela tenait notamment compte de :

- L'augmentation de la redevance à verser au Foyer Stéphanois compte-tenu du nombre de logements livrés : 107 313€ (au lieu des 69 992€ en 2016), soit +37000€
- La réévaluation des crédits consacrés aux aides facultatives au niveau de 2015, car la baisse constatée en 2016 semblait potentiellement non durable

De même, l'augmentation de près de 29000€ des charges de personnel tenait compte de :

- La réintégration dans les charges de personnel des 20,000€ de salaires qui avaient exceptionnellement été facturés au SSIAD en 2016
- La prise en compte des effets du Glissement Vieillesse Technicité (environ 9 000€).

Sur les recettes, les prévisions 2017 étaient assez conformes au réalisé 2016. Il apparaît notamment que la mise en œuvre de la tarification solidaire n'a qu'un impact marginal sur les recettes provenant des repas dans les restaurants et du portage de repas.

Seule a été anticipée l'augmentation des recettes liées à l'encaissement des loyers de la résidence Croizat, suite à la relocation progressive des logements au fur et à mesure de la réhabilitation (+39000€ environ).

Cela a notamment permis que, malgré l'augmentation de la redevance Croizat, le montant de la subvention de la Ville n'ait été augmentée que de 10000€, en passant à 1 505 500€ (soit 1 445 700€ hors PRE).

A noter :

Si cela n'avait pas été intégré au Budget Primitif 2017, une décision modificative a permis une reprise de l'excédent cumulé d'investissement suite au vote du Compte Administratif 2016. Les 72 500€ de crédits d'investissement devraient assez largement être consommés sur 2017, avec :

- L'achat d'un nouveau Mobilo'bus (47 000€) – subventionné à hauteur de 10 000€
- Le remplacement du véhicule de service (13 000€)
- L'achat de matériel pour les ateliers : paravents, vidéoprojecteur, imprimantes... (6000€ environ)

2018 :

Concernant l'action sociale, la refonte récente (2014) du règlement d'aides facultatives et la qualification de l'accompagnement social ont permis de réduire les dépenses d'aides facultatives.

Concernant les séniors, le montant de la redevance due au Foyer Stéphanois pour la Résidence Autonomie Croizat a continué d'augmenter au fur et à mesure de la livraison des logements.

L'augmentation des effectifs des séniors inscrits au service Vie Sociale des Séniors a rendu nécessaire d'anticiper une augmentation des effectifs pour les gouters, les repas, le voyage annuel et les colis de Noël (pouvant conduire à une dépense annuelle supplémentaire de +4 000€)

L'adoption de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillesse impose des nouvelles contraintes aux gestionnaires de Résidence Autonomie et incite fortement à développer des actions de prévention à destination des séniors avec l'aide financière du forfait autonomie.

Le CCAS devra également prévoir une augmentation des crédits nécessaires à la refacturation du personnel d'environ 9 000€ liée aux seuls effets GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

Le Budget 2018 a été marqué par la création d'un budget annexe pour la Résidence Autonomie Croizat, rendu obligatoire.

Dans ce cadre, **des recettes** ont donc été perçues par ce budget annexe RA Croizat, recettes précédemment perçues par le budget du CCAS et portant notamment sur les loyers, le forfait autonomie du Département. **Des dépenses** y ont aussi été transférées comme les dépenses de personnel, d'actions de prévention, celles liées à la redevance versée au Foyer Stéphanois et aux charges rattachées au fonctionnement de la structure.

La subvention d'équilibre versée par le CCAS a été de 124 659€.

Le montant total des Budgets du CCAS et de la RA Croizat s'élève à 2 306 046€ face à un réalisé 2017 de 2 225 428€ soit une différence de 80 618€.

Cette différence s'explique par le GVT et la création d'un poste de référent de proximité des sites d'accueil des séniors ainsi que l'augmentation de la redevance du Foyer Stéphanois.

Malgré la baisse de subvention de la ville au CCAS (-27 000€) l'ensemble des dépenses peut être assuré du fait de la remise en location progressive de tous les logements de la RA Croizat.

Concernant le PRE, il avait été envisagé une baisse de -15 000€ pour ce budget, suite à la réduction des dotations du CGET en 2017. Ces dotations ayant été maintenues à même hauteur qu'au début de l'année 2017 (avant les coupes budgétaires) le budget du PRE est donc resté au même montant soit 210 000€.

II –ORIENTATIONS 2019

Budget de fonctionnement :

Globalement, entre 2018 et 2019, le Budget du CCAS, en section de fonctionnement, restera quasiment à la même hauteur. Malgré un contexte difficile, la Municipalité a décidé de subventionner le CCAS en 2019, selon le même montant que 2018, soit 1 418 590€.

Hors PRE, le Budget Prévisionnel 2018 du CCAS a été estimé à 1 928 105€ (hors excédent) avec un budget annexe RA Croizat s'élevant à 308 659€ soit un montant total de ces 2 budgets de 2 236 764€.

Hors PRE, les 2 BP 2019 cumulés devraient atteindre un total de 2 255 564€ soit une augmentation de 18 800€ sur le CCAS et la RA Croizat par rapport à 2018.

Si des recettes et dépenses nouvelles seront affectées au budget de la RA Croizat comme notamment les coûts de repas pris dans les restaurants de personnes âgées par les résidents, ces dépenses et recettes seront supprimées du CCAS et ne changeront donc pas le montant global de ces deux budgets réunis.

Cette hausse est justifiée essentiellement par le GVT et l'augmentation des dotations d'amortissement suite à l'acquisition du mobilo'bus et d'un véhicule de service.

Le budget 2017 avait été sur évalué, il a dégagé un excédent de 102 415€ en 2017 créant un excédent global en fonctionnement de 272 774€.

En 2018, le BP voté va assurer le paiement de l'ensemble des factures de l'année sans nécessité de recourir à l'excédent par décision modificative.

Le travail mené tant sur l'analyse du Compte Administratif 2017 que le suivi budgétaire 2018, nous conduit à faire cette proposition budgétaire 2019. Le maintien de la dotation de la Ville à même hauteur ainsi que les recettes résultant des loyers de la RA Croizat (complètement occupée) nous permettront de maintenir en 2019 le même service qu'en 2018.

Concernant le PRE, le budget prévisionnel est le même que celui de 2018 dans l'attente du montant de la dotation des crédits allouée dans le cadre de la Politique de la Ville.

L'adoption du Budget Annexe relatif au SSIAD n'a pas d'influence sur le budget principal du CCAS, dans la mesure où les prévisions de dépenses sont entièrement couvertes par la dotation demandée à l'Agence Régionale de Santé.

Budget d'investissement :

Concernant la section d'investissement, aucune dépense d'investissement ne sera inscrite au budget primitif 2019. Des dépenses éventuelles d'investissement seront étudiées après le vote du compte administratif 2018 selon le résultat affecté en investissement.